

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971 20 octobre 2006

SOMMAIRE

ABC Container, GmbH, Mertert 94608	Laudamar S.A., Luxembourg	94608
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg 94608	Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Lux,	
Agence de l'Energie S.A., Luxembourg 94580	S.à r.l., Luxembourg	94601
Aventrade Invest, S.à r.l., Luxembourg 94603	Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l.,	
Baffo S.A., Luxembourg 94600	Luxembourg	94600
Boissonot Finance S.A., Luxembourg 94601	Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged	
Bridgepoint Europe III Investments, S.à r.l., Lu-	Partners 2003-A, S.à r.l., Luxembourg	94597
xembourg	Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged	
Bridgepoint Europe III Investments, S.à r.l., Lu-	Partners 2003-B, S.à r.l., Luxembourg	94597
xembourg 94600	Lehman Brothers European Mezzanine Partners	
BV Capital Partners Luxemburg S.A., Luxembourg 94606	2003-A, S.à r.l., Luxembourg	94598
C.P.L., Comptoir Pharmaceutique Luxembour-	Lehman Brothers European Mezzanine Partners	
geois S.A., Foetz 94607	2003-B, S.à r.l., Luxembourg	94598
Cafénoir Worldwide S.A., Luxembourg 94607	Lehman Brothers European Mezzanine Partners	
Carrefour S.A., Luxembourg 94587	2003-C, S.à r.l., Luxembourg	94598
CBRE Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg . 94596	Lehman Brothers European Mezzanine Partners	
Champ I USA Lux APPP, S.à r.l., Luxembourg 94571	2003-D, S.à r.l., Luxembourg	94599
Colomis S.A., Luxembourg 94597	Lehman Brothers European Mezzanine Retail	
Eco N Home S.A., Luxembourg 94590	2003-A, S.à r.l., Luxembourg	94599
Eiland S.A., Luxembourg94596	Lehman Brothers European Mezzanine Retail	
Element Six S.A., Senningerberg 94605	2003-B, S.à r.l., Luxembourg	94599
Finance & France S.A., Luxembourg 94595	Lend Lease International Distressed Debt Fund	
Finance & France S.A., Luxembourg 94595	S.C.A., Sicaf, Luxembourg	94587
Gemelli, S.à r.l., Remich	Leofin S.A., Luxembourg	94601
Hawk ABS S.A., Luxembourg 94603	Leroy Merlin Participations & Cie Valaction S.C.A.,	
Hawk Management S.A., Luxembourg 94595	Luxembourg	94582
HBI Delta GP, S.à r.l., Luxembourg 94562	Leroy Merlin Participations & Cie Valaction S.C.A.,	
HBI Delta GP, S.à r.l., Luxembourg 94562	Luxembourg	94583
HFS, G.m.b.H., Berdorf	Lux European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	94571
HI-INT S.A., Luxembourg 94591	Magg Charter S.A., Luxembourg	94607
Immolylux S.A., Luxembourg 94591	Medsup S.A., Esch-sur-Alzette	94590
Imperial Tobacco Management Luxembourg (4),	Meersel Holding S.A., Luxembourg	94597
S.à r.l., Luxembourg 94585	MGE Objekt Berlin, S.à r.l., Luxembourg	94604
Inter 2000, S.à r.l., Luxembourg 94584	Middelkerke Investments S.A., Luxembourg	94599
Inter 2000, S.à r.l., Luxembourg 94584	Mohawk Global Investments, S.à r.l., Luxembourg	94563
JER Trafalgar, S.à r.l., Luxembourg 94583	Morton Fininvest Holding S.A., Luxembourg	94608
Kalang Invest S.A., Luxembourg 94591	Murmin Holding S.A., Luxembourg	94580
KBC International Portfolio S.A., Luxembourg 94590	Orchard Invest S.A., Luxembourg	94596
Landewyck Group, S.à r.l., Luxembourg 94581	Oxford Properties S.A., Luxembourg	94598
Landewyck Group, S.à r.l., Luxembourg 94581	PSB Finance S.A., Luxembourg	94563



RS Cars S.A., Racing Sport Cars, Assel	94586	Société Immobilière des Artisans S.A., Foetz	94605
reliure saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	94586	Société Immobilière des Artisans S.A., Foetz	94606
SAH, Société pour l'Activité Hôtelière, Luxem-		Société Maria Rheinsheim S.A., Luxembourg	94584
bourg	94595	Somerset Invest S.A., Luxembourg	94596
Sanitas Products S.A., Luxembourg	94600	Unikom, S.à r.l., Luxembourg	94586
Sibinter S.A.H., Luxembourg	94606	Work Horse F. S.A., Walferdange	94581
Sinopia Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg	94607		

HBI DELTA GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 108.364.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HBI, S.à r.l., en date du 27 juillet 2005 que ladite société, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 109.134, et ayant été nommée gérante de la Société par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 20 juillet 2005 pour une durée indéterminée, a changé sa dénomination sociale HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l.

En date du 13 septembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HBI, S.à r.I., anciennement dénommée HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.I., a décidé de transférer son siège social de Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088766.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

HBI DELTA GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 108.364.

EXTRAIT

Par la résolution en date du 12 août 2005, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Nicolas Comes, David Carter, Andrew Dawson et Yves Elsen, en tant que gérants de la Société, et
 - de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- HBI, S.à r.I., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.134; et
- Michael Adam, né le 5 octobre 1968 à Manchester, Royaume-Uni, et ayant son adresse profesionnelle au 1 Feet Place EC4M 7NR, Londres, Royaume-Uni.

Dorénavant, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Michael Adam,
- HBI, S.à r.l.,
- Mark Dunstan.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088766.5//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.



MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 111.052.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 31 octobre 2005 que:

MOHAWK INDUSTRIES, INC., ayant son siège social au 160 South Industrial Blvd., Calhoun GA 30701, USA, a transféré le 31 octobre 2005 l'intégralité des parts sociales (500) à MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093984.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

GEMELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 109.766.

Je vous informe que par décision de l'assemblée générale des associés la Société GEMELLI, S.à r.l., numéro de registre de Commerce B 109.766, date de constitution le 1er août 2005, change de siège social avec effet immédiat.

Ancienne adresse:

GEMELLI, S.à r.l.

14, route de Mondorf

Nouvelle adresse:

GEMELLI, S.à r.l.

31A, route de Mondorf

L-5552 Remich L-5552 Remich

En tant qu'actionnaire unique et principal je confirme cette résolution et vous demande de procéder aux changements nécessaires au registre de commerce.

Le 29 août 2006. D. D'Aversa.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08496. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091635.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

PSB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 118.687.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 3rd of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

represented by Me Martin Michard, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd August 2006.

2) STICHTING PSB FINANCE, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3425 3033 and having its registered office in The Netherlands at Herengracht 450,1017 CA Amsterdam, represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd August 2006.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the «Articles») of a company which they form between themselves (the «Company»):

- **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued the Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles. The Company will exist under the name of PSB FINANCE S.A.
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 18 hereof.



- Art. 3. Object. The corporate object of the Company is:
- the issue of loan participation notes or other debt securities for the purpose of financing loans to JOINT-STOCK COMMERCIAL BANK PROMSVYAZBANK (Closed JOINT STOCK COMPANY);
- the granting of loans to JOINT-STOCK COMMERCIAL BANK PROMSVYAZBANK (Closed JOINT STOCK COMPANY):
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of the loan participation notes or other debt securities; and
 - the making of deposits at banks or with other depositaries.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

- **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.
- Art. 5. Capital Shares and Share Certificates. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

- **Art. 6. Increase of Capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 18 hereof.
- Art. 7. Meetings of Shareholders General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Subject to the provisions of Article 13 below, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Meetings of shareholders of the Company are convened and conducted by the provisions of law governing notice and quorum, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy in writing or by cable, fax, or telegram.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Art. 8. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 1st Wednesday of June of each year at 13:00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 9. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent of the Company's capital so require. Such other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of such meetings.

General meetings of shareholders, including-the annual general meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.



The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period not exceeding six years, which period shall be renewable, and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. Procedures of Meeting of the Board. The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore of such meeting of shareholders or meeting of the board of directors by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of such meeting. Each director may waive this notice by his consent in. writing or by fax, email or any other electronic means approved by the board of directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, email, or any other electronic means approved by the board of directors another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication enabling all attending directors to communicate with each other simultaneously. A meeting may also be held by conference call, videoconference or by other similar means of communication enabling all attending directors to communicate with each other simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such approval may be in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and one director or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the Board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders or delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

- **Art. 14. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.
- Art. 15. Auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be a shareholder. The statutory auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders at the recommendation of the board of directors for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The general meeting of the shareholders shall determine their number and the conditions of their office.

The first statutory auditor shall be elected by an extraordinary meeting of shareholders immediately following the formation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.



The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 17. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors. The board fixes the amount and the date of payment of any such interim payment.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

- Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting, with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 19. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.
- **Art. 20. Governing Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation of the Company and ends on the 31st, December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, prenamed, one share	1
2) STICHTING PSB FINANCE, prenamed, three hundred and nine shares	309
Total: three hundred and ten shares	310

The shares have been paid up in full by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- EUR.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice; have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting approving the annual financial statements of 2006:

- 1. Mr Rolf Caspers, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2. Mr Tom Verheyden, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3. Mr Vincent de Rycke, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed as statutory auditor:

A.A.C.O., S.à r.l., having its registered office at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.



Third resolution

The registered office is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Joseph Elviriger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) constituée conformément aux lois des Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social aux Pays-Bas au Herengracht 450,1017 CA Amsterdam,

représentée par Me Martin Michard, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 août 2006.

2) STICHTING PSB FINANCE, une fondation (Stichting) constituée conformément aux lois des Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3425 3033 et ayant son siège social aux Pays-Bas au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 août 2006. Les procurations prémentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société (la «Société») qu'elles forment entre elles:

- Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, la Société sous forme d'une société anonyme, laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts. La Société existera sous la dénomination de PSB FINANCE S.A.
- Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute, à tout moment, par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

- l'émission de titres d'emprunt ou autres obligations aux fins de financement d'emprunts de la JOINT STOCK COM-MERCIAL BANK PROMSVYAZBANK (CLOSED JOINT STOCK COMPANY);
- l'octroi de crédits à la JOINT STOCK COMMERCIAL BANK PROMSVYAZBANK (CLOSED JOINT STOCK COMPANY);
- la concession d'intérêts des valeurs sur ses avoirs en relation avec l'émission des titres d'emprunt ou autres obligations: et
 - les dépôts en banque ou auprès d'autres dépositaires.
- La Société pourra exécuter toutes opérations, de nature commerciale ou financière, qui sont liées directement ou indirectement avec son objet social, à l'exception de toute activité bancaire.

De manière générale, la Société pourra exécuter toute opération qu'elle estimera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une Société luxembourgeoise.
- Art. 5. Capital Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune. Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.



La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites déterminées par la loi.

- Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des présents Statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.
- Art. 7. Assemblées des actionnaires Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de l'Article 13 cidessous, elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions prévues par la loi. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne, actionnaire ou non, comme son représentant par écrit, ou par câble, télécopie ou télégramme.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

- Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi du mois de juin de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.
- Art. 9. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration pourra convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées lorsque des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social de la Société le requièrent. De telles autres assemblées des actionnaires pourront être tenues à tout autre endroit et temps qui sera fixé dans l'avis de convocation de telles assemblées.

Des assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront être tenues à l'étranger, si, d'après la décision finale et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée de six ans, laquelle est renouvelable, et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par une décision des actionnaires

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le requièrent.

Le président du conseil d'administration présidera toutes assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des présents à une telle assemblée ou réunion un autre administrateur comme président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopie, e-mail ou toutes autres voies électroniques approuvées par le conseil d'administration, à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de telle réunion. Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation moyennant son assentiment par écrit ou télécopie, par e-mail, ou toutes autres voies électroniques approuvées par le conseil d'administration. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé à l'avance dans une résolution adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, e-mail, ou toutes autres voies électroniques approuvées par le conseil d'administration, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.



Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les administrateurs participants de communiquer entre eux simultanément. Une réunion peut également être tenue sous forme de conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les administrateurs participants de communiquer entre eux simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président et un administrateur, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et un administrateur. Les procurations y resteront jointes.

Les copies ou extraits des tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent, mais n'ont pas à être des administrateurs. Dans ce cas, le conseil d'administration devra nommer les membres d'un / de tel(s) comité(s) et déterminera les pouvoirs d'un / de tel(s) comité(s).

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, employés, ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être des actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou mandats ou confier des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisi par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est assujettie à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

- Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.
- Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes est / sont élu(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires détermine leur nombre et les conditions de leurs fonctions.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée extraordinaire qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires, à tout moment, avec ou sans motif.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration arrête le bilan et le compte des bénéfices et pertes comptables. Il soumet ces documents avec le rapport sur les opérations de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, au(x) commissaires(s) aux comptes qui établiront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut décider de temps à autre du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration. Le conseil fixe le montant et la date du paiement de tels acomptes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration, et peuvent être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, le dividende sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société.



Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

- Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et majorité requis pour la modification des présents Statuts, à moins qu'il soit prévu autrement par la loi. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.
- Art. 20. Loi applicable Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.
 - 2) La première assemblée générale se tiendra en 2007.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, prédésignée, une action	1
2) STICHTING PSB FINANCE, prédésignée, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 2.500,- EUR.

Constatations

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2006:

- 1. Monsieur Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2. Monsieur Tom Verheyden, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3. Monsieur Vincent de Rycke, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

A.A.C.O., S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Michard, M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 34, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(091239.3/211/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.



CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (liquidée). Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 97.819.

EXTRAIT

Par résolutions adoptées par le liquidateur de la Société en date du 25 juillet 2006, il a été expressément reconnu, que le siège social du domiciliataire de la Société, ALTER DOMUS, une société organisée selon les lois du Luxembourg a été transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg par décision de son associé unique prise en date du 22 décembre 2003 et que dès lors:

Le siège social de la Société a été concomitamment transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, soit bien avant la clôture de la liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l.

F Durusu

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088633.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

LUX EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 118.705.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of August.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed,

there appeared the following:

1) 1239064 ALBERTA LTD., a company governed by the laws of Alberta, Canada, established and having its registered office at 340, 9515-107 Street Edmonton, Alberta T5K 2C3, Canada, registered with the Registrar of Corporations under number 2012390643,

here represented by:

Mr Rolf Caspers, Banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him on 17 August 2006.

2) 1239107 ALBERTA LTD., a company governed by the laws of Alberta, Canada, established and having its registered office at 340, 9515-107 Street Edmonton, Alberta T5K 2C3, Canada, regsitered with the Registrar of Corporations under number 2012391070,

here represented by:

Mr Rolf Caspers, Banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him on 17 August 2006.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons or their proxyholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn-up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the founding shareholders a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of several shareholders, whose number may never exceed forty (40) members. The Company may however at any time be composed of a single shareholder as a result of transfers of shares.

The Company will exist under the name of LUX EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of the City of Luxembourg

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.



In the event that in the view of the Manager(s) or of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, administration, development and management of holdings and property investments of any kind and the performance, on its own behalf, of all operations related thereto.

In view of the accomplishment of the corporate object, the Company is authorized to set-up or acquire other companies or undertakings or to hold (directly or indirectly) interests therein.

In a general fashion the Company may carry out any operations (including without limitation raising or arranging finance) which are useful in connection with the development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

- **Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any othersimilar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Manager(s). The Company will be managed and administered by one (1) manager or several managers which, if their number is three and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»).

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are religible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Board of Managers. The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.



The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

- **Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.
- Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.
- Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers. Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts ne cessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

- Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the single Manager, if one single manager has been appointed. If several Managers have been appointed, the Company will be bound by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures of one Manager together with one person to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or by the Board of Managers, within the limits of such power (insofar as the latter person is concerned). In case of the appointment of Class A Managers and Class B Managers, the signature of at least one Class A and one Class B Manager shall be required.
- **Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or by



the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday in the month of April a 3.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.
- Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixe the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.



Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed	Number of	Amount
	capital (EUR)	shares	paid in (EUR)
- 1239064 ALBERTA LTD	7,750	310	7,750
- 1239107 ALBERTA LTD	4,750	190	4,750
Total	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

- 1. The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number Managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2006:
 - a) Mr Rolf Caspers, Banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent de Rycke, Banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
 - c) Mr Tom Verheyden, Banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - 2. The general meeting of shareholders further resolved that the registered office shall be at:
 - 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Blanche Moutrier, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg), in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtiger Urkunde verbleibt.

Sind erschienen:

1) 1239064 ALBERTA LTD., ein Gesellschaft, die den Gesetzen von Alberta, Kanada unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 340, 9515-107 Street Edmonton, Alberta T5K 2C3, Kanada, eingetragen im Gesellschaftsregister unter der Nummer 2012390643,

hier vertreten durch:

Herrn Rolf Caspers, Bankier, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, gegeben am 17. August 2006.

2) 1239107 ALBERTA LTD., ein Gesellschaft, die den Gesetzen von Alberta, Kanada unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 340, 9515-107 Street Edmonton, Alberta T5K 2C3, Kanada, eingetragen im Gesellschaftsregister unter der Nummer 2012391070.

hier vertreten durch:

Herrn Rolf Caspers, Bankier, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, gegeben am 17. August 2006.

Die obengenannten Vollmachten, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienenen Parteien, handelnd in ihrer obengenannten Eigenschaft, haben den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung erstellt:



Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Zwischen den Gründern und all jenen, die zukünftig, infolge der Gesellschaftsgründung, Anteilsinhaber werden, besteht eine Gesellschaft (die «Gesellschaft») in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg (die «Gesetze») und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

Die Gesellschaft besteht ursprünglich aus mehreren Gesellschaftern, deren Anzahl nie vierzig (40) übersteigen darf. Die Gesellschaft kann jedoch zu jeder Zeit und im besonderen als Folge einer Anteilsübertragung nur aus einem einzigen Gesellschafter bestehen.

Der Name der Gesellschaft ist LUX EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der Organe oder einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt sind, auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 3. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, Nutzung und Verwertung von Beteiligungen und Vermögensanlagen aller Art sowie die Vornahme aller damit in Zusammenhang stehenden Geschäfte für eigene Rechnung.

Zur Erreichung des Gesellschaftszwecks ist die Gesellschaft befugt, andere Gesellschaften oder Unternehmungen zu errichten, zu erwerben oder sich (unmittelbar oder mittelbar) an solchen zu beteiligen.

Die Gesellschaft ist darüber hinaus berechtigt, sämtliche Geschäfte (einschließlich und ohne Beschränkung der Aufnahme und Vergabe von finanziellen Mitteln) zu betreiben, die geeignet sind, den Gesellschaftsgegenstand zu fördern.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann jedoch durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, die gemäss den Gesetzesbestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit entscheidet, aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zwecks Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

Art. 6. Geschäftsanteile. Jeder Geschäftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen. Das Eigentum eines Geschäftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Geschäftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Geschäftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Geschäftsanteile lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückerwerben.

Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen, die in vorlie-



gendem Gesellschaftsvertrag oder, gegebenenfalls, durch das Gesetz hinsichtlich der Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Art. 8. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den Alleingesellschafter oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Kapitel III. Geschäftsführer, Geschäftsführungsrat, Kommissare

Art. 9. Geschäftsführer. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Gesellschaftsführern, die, falls deren Anzahl drei beträgt oder übersteigt, einen Geschäftsführungsrat bilden können (der «Geschäftsführungsrat») und die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die «Geschäftsführer»).

Der/die Geschäftsführer wird/werden vom Alleingesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und bleibt/bleiben bis zur Wahl seines/ihrer Nachfolger im Amt. Er/sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Der Alleingesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung können beschließen, einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A sowie einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B zu bestellen.

Art. 10. Geschäftsführungsrat. Der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der «Vorsitzende»). Der Geschäftsführungsrat kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht, und welcher für die Aufnahme der Sitzungsprotokolle des Geschäftsführungsrates und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Geschäftsführungsratssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Geschäftsführungsratssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Geschäftsführer dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Geschäftsführungsratssitzungen und (gegebenenfalls) Gesellschafterversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass der Geschäftsführungsrat beziehungsweise die Gesellschafterversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Geschäftsführer beziehungsweise der bei besagter Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter einen anderen Geschäftsführer beziehungsweise eine andere Person zum zeitweiligen Vorsitzenden zu ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, wird ein schriftlicher Einberufungsbescheid zu den Geschäftsführungsratssitzungen mindestens eine Woche vor dem für sie vorgesehenen Datum per Telefax oder Telegramm entsendet. Diese schriftlichen Einberufungsbescheide enthalten Angaben über Ort und Uhrzeit der Sitzung, die Tagesordnung und die Art der zu verrichtenden Geschäfte. Liegt die schriftliche Zustimmung aller Geschäftsführer per Telefax oder Telegramm vor, kann auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Geschäftsführungsratsbeschluss festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Geschäftsführungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den der Geschäftsführungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich in Geschäftsführungsratssitzungen vertreten lassen, indem er hierzu einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigen ernennt.

Der Geschäftsführungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Sind Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B bestellt worden, so ist der Geschäftsführungsrat nur dann beschlussfähig, wenn gleichzeitig mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer sowie mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Ein Mitglied oder mehrere Mitglieder können per Telefonkonferenz oder unter Zuhilfenahme jedes anderen ähnlichen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, das mehreren teilnehmenden Personen erlaubt, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als einer persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichwertig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Geschäftsführern unterschrieben wird.

Art. 11. Sitzungsprotokolle. Protokolle der Geschäftsführungsratssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigefügt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Jeder Geschäftsführer einzeln oder der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung auszuführen, welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers, der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats.



- Art. 13. Übertragung von Befugnissen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen auserwählte Personen oder Vertreter übertragen.
- Art. 14. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Geschäftsführer oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Geschäftsführungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Geschäftsführers oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder bei der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

- Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt. Sind jedoch ein oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und ein oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung bestellt worden, so wird die Gesellschaft gegenüber Dritten mindestens durch die gemeinschaftlichen Unterschriften eines Geschäftsführers der Kategorie A sowie eines Geschäftsführers der Kategorie B, rechtsverbindlich verpflichtet.
- Art. 16. Kommissare. Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren Kommissaren anvertraut werden, welche keine Gesellschafter sein müssen.

Die Kommissare werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Kommissar sind sie wiederwählbar, können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Gesellschafterversammlung. Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird, getroffen werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer im Falle eines Alleingesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäss luxemburgischem Recht durch den/die Geschäftsführer beziehungsweise den Geschäftsführungsrat, oder subsidiär, durch den Kommissar, oder subsidiär dazu, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäss Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art der abzuschließenden Geschäfte.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats liegen, dies erforderlich machen.

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die laut Gesetz oder vorliegendem Gesellschaftsvertrag dem Geschäftsführer, den Geschäftsführern beziehungsweise dem Geschäftsführungsrat vorbehalten sind, ist sie mit den weitestreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung durchzuführen oder zu genehmigen.

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am dritten Freitag des Monats April um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.



Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahresgesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 20. Verfahren, Wahl. Jeder Beschluss hinsichtlich der Abänderungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Fassung aufgrund des vorliegenden Gesellschaftsvertrags oder, gegebenenfalls, des Gesetzes, der mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages werden alle übrigen Beschlüsse von Gesellschaftern getroffen, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Sitzungsprotokollen, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder einen Geschäftsführer unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

- Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 22. Bilanz. Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinnund Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einzusehen. Zählt die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so kann dieses Recht lediglich während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Jahresgesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 23. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation.

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft durch die erschienenen Parteien erstellt worden ist, haben dieselben Parteien folgende Anzahl Geschäftsanteile gezeichnet und nachstehende Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes	Anzahl der	Einzahlungen
	Kapital (EUR)	Gesellschaftsanteile	(EUR)
- 1239064 ALBERTA LTD	7.750,-	310	7.750,-
- 1239107 ALBERTA LTD	4.750,-	190	4.750,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

Der Beweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar erbracht, der bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr tausendachthundert Euro geschätzt.



Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die erschienen Parteien, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals vertreten und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten, sind unverzüglich dazu übergegangen, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem sie zunächst überprüft haben, dass die Versammlung regelgerecht zusammengetreten ist, haben sie, jeweils mittels einstimmiger Wahl, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzulegen, und beschließt außerdem folgende Personen zu Geschäftsführern für einen Zeitraum zu ernennen, der am Tag der Bestätigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2006 abgeschlossene Geschäftsjahr endet:
 - a) Herr Rolf Caspers, Bankier, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg;
 - b) Herr Vincent de Rycke, Bankier, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg; und
 - c) Herr Tom Verheyden, Bankier, geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg.
 - 2. Der Sitz der Gesellschaft wird sich befinden in:.
 - 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache ermächtigt ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit uns, dem Notar, unterzeichnet. Gezeichnet: R. Caspers. B. Moutrier.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette (Luxemburg), am 23. August 2006, Band 905, Blatt 98, Feld 4. – Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Sand.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen durch den zu Remich residierenden Notar Martine Schaeffer, in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner auf Grund eines mündlichen Auftrages.

Luxemburg, den 28. August 2006.

M. Schaeffer.

(091446.3/239/562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

MURMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 76.822.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 8 août 2006

Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Messieurs De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et Arno' Vincenzo, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Innocenti Federico et De Bernardi Angelo, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

MURMIN HOLDING S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088432.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

AGENCE DE L'ENERGIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon. R. C. Luxembourg B 37.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2006.

AGENCE DE L'ENERGIE, Société Anonyme

(092932.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



WORK HORSE F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 41, route de Diekirch. R. C. Luxembourg B 49.721.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 6 juillet 2006 à 14.00 heures

- 1) L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Chu Tung-Shan, employé commercial, né la 16 novembre 1963 à Taïwan et demeurant à B-1410 Waterloo, 294, Chaussée de Louvain en remplacement de l'administrateur Aleksandar Vukotic ayant terminé son mandat cette année. Le nouvel Administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.
- 2) L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur la société QUEMAN INVEST INC., 325 Waterfront Drive, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 575113 en remplacement de l'administrateur Christian Casavecchia ayant terminé son mandat cette année. Le nouvel Administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.
- 3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Didier Pelletier, né le 23 juillet 1961 à Luneville, France et demeurant à L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch. Il est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour extrait conforme

WORK HORSE F. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06860. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088584.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

LANDEWYCK GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 7.190.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2005 que:

- L'Assemblée Générale, après délibération, charge la firme PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg No B 65.477 comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

LANDEWYCK GROUP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093129.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LANDEWYCK GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 7.190.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2006 que:

- L'Assemblée Générale, après délibération, charge la firme PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R. C. Luxembourg No B 65.477 comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2006.
- L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat du gérant actuel Monsieur Charles Krombach, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19 février 1942 à Luxembourg, expirant au 31 décembre 2007, pour une durée de deux ans, expirant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

LANDEWYCK GROUP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093132.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.283.

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la Gérante de la société en commandite par actions LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, savoir LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à F-59260 Lezennes, rue Chanzy.

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par la Gérante de ladite société par décision du 3 août 2006.

Un exemplaire de cette décision, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société en commandite par actions LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.283, ci-après la «Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 530 du 21 juillet 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 461 du 3 mars 2006.

- II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-huit millions sept cent trois mille quatre cent quatre-vingtonze euros et dix cents (EUR 18.703.491,10) représenté par trois millions huit cent dix-sept mille trente-huit (3.817.038) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) et par une (1) Action de Commandité non rachetable avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90).
- III.- Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être porté à soixante-dix millions vingt et un mille euros (EUR 70.021.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune.

La Gérante est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'elle fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

IV.- Par décision du 19 juin 2006, la Gérante de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions sept cent cinq mille quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents (EUR 4.705.092,70) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et dix cents (EUR 18.703.491,10) à vingt-trois millions quatre cent huit mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingts cents (EUR 23.408.583,80) par la création et l'émission de neuf cent soixante mille deux cent vingt-trois (960.223) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune, émises avec une prime d'émission totale de onze millions six cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente cents (EUR 11.618.698,30) et jouissant des mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes, ces nouvelles Actions Ordinaires étant à souscrire tant par de nouveaux souscripteurs que par la société BRICOLAGE INVESTISSEMENT BENELUX S.A., ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 100-102, avenue des Saisons et la société Fiduciaire CORDU-SIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège social à Via Dante, 4, I-20121 Milan et à libérer intégralement en numéraire.

Dans sa décision la gérante a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

En outre, dans sa décision du 19 juin 2006, la Gérante de la Société a, conformément à l'article 32-1(3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, expressément prévu que dans le cas ou l'augmentation annoncée de quatre millions sept cent cinq mille quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents (EUR 4.705.092,70) ne serait pas entièrement souscrite, il serait procédé à une augmentation du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé à concurrence du montant des souscriptions recueillies.

Un exemplaire de cette décision, après avoir été signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

V.- Il ressort des déclarations de souscription recueillies que l'augmentation de capital prévue a été souscrite en totalité, soit la somme de quatre millions sept cent cinq mille quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents (EUR 4.705.092,70).

Sur les neuf cent soixante mille deux cent vingt-trois (960.223) Actions Ordinaires nouvelles émises d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune:

- six cent quatre-vingt-seize mille soixante-douze (696.072) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites par des souscripteurs salariés ou sociétés du groupe LEROY MERLIN, dont six cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (647.897) par la société BRICOLAGE INVESTISSEMENT BENELUX S.A., ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 100-102, avenue des Saisons; et
- deux cent soixante-quatre mille cent cinquante et une (264.151) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites par la société Fiduciaire CORDUSIO, SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI, avec siège social à Via Dante, 4, I-20121 Milan,



ainsi qu'il résulte de la liste (la «Liste») dressée par la Gérante, indiquant les noms, prénoms, dates de naissance, adresses ou sièges sociaux de tous les souscripteurs, ainsi que le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux, et ont été intégralement libérées au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme totale de seize millions trois cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 16.323.791,-), correspondant à l'augmentation de capital à hauteur de quatre millions sept cent cinq mille quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents (EUR 4.705.092,70) et à la prime d'émission à hauteur de onze millions six cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente cents (EUR 11.618.698,30), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant

La Liste, après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 7.- des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a un capital souscrit de vingt-trois millions quatre cent huit mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingts cents (EUR 23.408.583,80) représenté par quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante et une (4.777.261) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) et par une (1) Action de Commandité non rachetable avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: D. Fondu, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, vol. 154S, fol. 93, case 5. – Reçu 163.237,91 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1er septembre 2006.

T. Metzler.

(095685.3/222/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxambourg-Bonnevoie, le 1er septembre 2006.

T. Metzler.

(095687.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JER TRAFALGAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.444.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091264.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.



INTER 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 77.001.

_

Gérance

En date du 13 décembre 2005, l'associé unique de la société a décidé de renommer INSINGER TRUST (LUXEM-BOURG) S.A., domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que Gérant de la société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091584.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

INTER 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 77.001.

Dans le respect des règles actuelles du Registre de Commerce et des Sociétés, l'associé unique a décidé en date du 27 juillet 2006 d'inscrire le détail concernant l'actionnariat de la société:

INTER 2000 NV, une société incorporée sous la loi des Antilles néerlandaises, avec siège social au 15 Pietermaai, PO Box 4911, enregistré sous le numéro 83048, au Registre de commerce des Antilles néerlandaises détient 500 participations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091572.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SOCIETE MARIA RHEINSHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2006

Les mandats des membres du conseil d'administration sont venus à terme. L'assemblée générale décide de renouveler pour une période de trois années, jusqu'à l'assemblée générale, qui se tiendra en 2009 les mandats de:

- Me Georges Pierret,
- M. Henri Hamus,
- M. Mathias Schiltz,
- M. Joseph Jentgen,
- M. Charles Ruppert,
- M. Justin Heirendt.

Le mandat de Monsieur Edouard Simon n'étant plus renouvelé en raison de la limite d'âge statutaire.

L'assemblée décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Jean Vanolst pour une durée de trois années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009 et autorise le conseil d'administration à lui déléguer la gestion journalière. M. Vanolst demeure au 23, route de Mondorf, L-5552 Luxembourg, en remplacement de M. Joseph Jentgen.

L'assemblée générale décide de nommer M. Egon Seywert comme commissaire aux comptes pour une durée de trois années, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

L'assemblée générale décide de désigner Monsieur Georges Pierret comme président du conseil d'administration et Monsieur Jean Vanolst comme administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

G. Pierret

Président du conseil d'administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091637.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.



IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 111.207.

En date du 9 août 2006, l'assemblée extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Forton en tant que gérant de la société avec effet immédiat, et
- de nommer M. Günther Stevens, né le 10 octobre 1967 à Mechelen en Belgique, domicilié au 33, Zemsteweg, 2811 Melchelen, Belgique en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091587.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

HFS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof. H. R. Luxemburg B 104.938.

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

ist erschienen:

Herr Herman Jakob De Boer, Fahrschullehrer, geboren in Amsterdam (Niederlande), am 3. Dezember 1957, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HFS, G.m.b.H., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 104.938, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 274 vom 26. März 2005.
- Dass der Komparent einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 1. April 2006, Herr Cornelis Jakobus Honkoop, Fahrer, wohnhaft in B-3582 Koersel, 16, Bosstraat (Belgien), seine 250 Anteile an Herrn Herman Jakob De Boer, vorgenannt, abgetreten hat.

Der alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragung der Gesellschaftsanteile als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Nach dieser hiervor festgestellten Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird Artikel sechs (6) der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche Anteile vom alleinigen Gesellschafter, Herrn Herman Jakob De Boer, Fahrschullehrer, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof, gehalten werden.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben, auf dem Landwege, von nationalen und internationalen Warentransportleistungen.

Des Weiteren kann die Gesellschaft jegliche kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004 über das Niederlassungsrecht sind, ausüben.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde, mit dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J. De Boer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2006, vol. 537, fol. 60, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, den 22. August 2006.

(091623.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

RELIURE SAINT-PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 21.121.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juillet 2006

Comme les mandats des membres du conseil de gérance sont venus à terme, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des Messieurs Jean Vanolst, président, gérant administratif, Robert Grossklos, gérant technique, et Egon Seywert, membre pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale, qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise la société B D O COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'an 2006. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

J. Vanolst

Président, Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091621.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

UNIKOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 12, Sentier de Bricherhof.

R. C. Luxembourg B 82.378.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092942.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

RS CARS S.A., RACING SPORT CARS, Société Anonyme.

Siège social: L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue

en date du 5 juillet 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la société RACING SPORT CARS S.A., en abrégé RS CARS S.A., tenue le 5 juillet 2006, que:

- 1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Patrick Aubry de son poste d'administrateur-délégué, avec effet au 4 juillet 2006;
- 2. L'assemblée a procédé à la révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Aubry, avec effet au 4 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

La société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093124.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



CARREFOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 44.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2006

Suite à la démission de Monsieur Justin Heirendt, l'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Egon Seywert, nouveau président du conseil d'administration et de nommer Monsieur Jean Vanolst, nouvel administrateur. Ils sont nommés pour une période de six (6) ans, jusqu'à l'assemblée générale, qui se tiendra en 2012. Les mandats des autres membres du conseil d'administration sont renouvelés pour une période de six (6) ans prenant fin à l'assemblée générale, qui se tiendra en 2012.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Georges Heirendt, aux fonctions de commissaire aux comptes, pour la durée de six (6) ans, le mandat prendra fin à l'assemblée générale, qui se tiendra en 2012.

M. Vanolst demeure au 23, route de Mondorf, L-5552 Luxembourg.

M. Heirendt demeure au 2, allée Carmel, L-1354 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

E. Seywert

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091650.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,

Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and six, on the eleventh of August.

Before Us, Me lean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. (R.C.S. Luxembourg section B number 81.952), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C number 443 of the 14th of June 2001,

and whose Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 13th of September 2005, published in the Mémorial C number 84 of the 13th of January 2006,

pursuant to three resolutions dated June 23, 2006, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolutions, initialled ne varietur by the mandatory and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatory, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to state his preliminary statement as follows:

Preliminary statement

- a) The Company's capital is fixed at twenty-five million two hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-five United States Dollars and ninety-four cents (USD 25,288,365.94), divided into two million five hundred and twenty-eight thousand eight hundred and thirty-six point five hundred and ninety-four (2,528,836.594) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each.
- b) Pursuant to article 9 of the Articles of Association, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may be made only out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a pro rata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatory, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

First resolution

Pursuant to a circular resolution of June 23, 2006, 679,336.884 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 22.32 per Share for a total amount of USD 15,162,799.25 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND.



The amount of fifteen million one hundred sixty-two thousand seven hundred and ninety-nine United States Dollars and twenty-five cents (USD 15,162,799.25) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

Pursuant to a second circular resolution of June 23, 2006, 133,475.711 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 13.88 per Share for a total amount of USD 1,852,642.86 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND.

The amount of one million eight hundred fifty-two thousand six hundred and forty-two United States Dollars and eighty-six cents (USD 1,852,642.86) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

Second resolution

Pursuant to a decision of June 23, 2006, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company, represented as said before, has resolved to reduce the capital of the Company by an amount of eight million one hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty-five United States Dollars and ninety-five cents (USD 8,128,125.95) so as to bring it down from its present amount of twenty-five million two hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-five United States Dollars and ninety-four cents (USD 25,288,365.94) to seventeen million one hundred sixty thousand two hundred and thirty-nine United States Dollars and ninety-nine cents (USD 17,160,239.99) by means of cancellation of the eight hundred twelve thousand eight hundred and twelve point five hundred and ninety-five (812,812.595) redeemed Shares of the Company, to cancel the undistributable reserve account and to transfer the amount of eight million one hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty-five United States Dollars and ninety-five cents (USD 8,128,125.95) presently held in the undistributable reserve to the share premium account.

Third resolution

As a consequence of such redemption of Shares and cancellation of the redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«Art. 6. Share capital

- (a) The Company's capital is fixed at seventeen million one hundred sixty thousand two hundred and thirty-nine United States Dollars and ninety-nine cents (USD 17,160,239.99), divided into one million seven hundred sixteen thousand and twenty-three point nine hundred and ninety-nine (1,716,023.999) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, issued in:
- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of five million seven hundred ninety thousand two hundred and eleven United States Dollars and ninety-two cents (USD 5,790,211.92), divided into five hundred seventy-nine thousand and twenty-one point one hundred and ninety-two (579,021.192) Shares; and
- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND to an amount of eleven million three hundred seventy thousand and twenty-eight United States Dollars and seven cents (USD 11,370,028.07), divided into one million one hundred thirty-seven thousand and two point eight hundred and seven (1,137,002.807) Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated capital decrease are estimated at one thousand two hundred Euro.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is evaluated at 6,321,945.98 EUR.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg.

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.952), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 443 du 14 juin 2001,



et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 84 du 13 janvier 2006,

en vertu de trois résolutions datées du 23 juin 2006, lui conférées par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, ès qualités qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

Exposé preliminaire

- a) Le capital de la société est fixé à vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-cinq dollars US et quatre-vingt-quatorze cents (25.288.365,94 USD), divisé en deux millions cinq cent vingt-huit mille huit cent trente-six virgule cinq cent quatre-vingt-quatorze (2.528.836,594) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10 USD) chacune.
- b) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En conséquence de l'exposé préliminaire, la mandataire, ès qualités qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

En vertu d'une résolution circulaire du 23 juin 2006, 679.336,884 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNA-TIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 22,32 USD par Action pour un montant total de 15.162.799,25 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND.

Le montant de quinze millions cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US et vingt-cinq cents (15.162.799,25 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49- 8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

En vertu d'une seconde résolution circulaire du 23 juin 2006, 133.475,711 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 13,88 USD par Action pour un montant total de 1.852.642,86 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND.

Le montant d'un million huit cent cinquante-deux mille six cent quarante-deux dollars US et quatre-vingt-six cents (1.852.642,86 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Deuxième résolution

En vertu d'une décision du 23 juin 2006, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de la Société, représentée comme dit ci-avant, a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de huit millions cent vingt-huit mille cent vingt-cinq dollars US et quatre-vingt-quinze cents (8.128.125,95 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-cinq dollars US et quatre-vingt-quatorze cents (25.288.365,94 USD) à dix-sept millions cent soixante mille deux cent trente-neuf dollars US et quatre-vingt-dix-neuf cents (17.160.239,99 USD) par l'annulation de huit cent douze mille huit cent douze virgule cinq cent quatre-vingt-quinze (812.812,595) Actions rachetées de la Société, d'annuler la réserve non distribuable et de transférer le montant de huit millions cent vingt-huit mille cent vingt-cinq dollars US et quatre-vingt-quinze cents (8.128.125,95 USD) actuellement tenu dans une réserve non distribuable vers le compte primes d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de ce rachat d'actions et de cette annulation des Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 6. Capital

- (a) Le capital de la société est fixé à dix-sept millions cent soixante mille deux cent trente-neuf dollars US et quatrevingt-dix-neuf cents (17.160.239,99 USD), divisé en un million sept cent seize mille et vingt-trois virgule neuf cent quatrevingt-dix-neuf (1.716.023,999) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10 USD) chacune, émis dans:
- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de cinq millions sept cent quatre-vingt-dix mille deux cent onze dollars US et quatre-vingt-douze cents (5.790.211,92 USD), divisé en cinq cent soixante-dix-neuf mille et vingt et un virgule cent quatre-vingt-douze (579.021,192) Actions; et
- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de onze millions trois cent soixante-dix mille et vingt-huit dollars US et sept cents (11.370.028,07 USD), divisé en un million cent trente-sept mille et deux virgule huit cent et sept (1.137.002,807) Actions.»



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 6.321.945,98 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Wiser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 70, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Seckler.

(095697.3/231/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

MEDSUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 103.056.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 août 2006.

MEDSUP S.A.

Signatures

(093126.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

ECO N HOME S.A., Société Anonyme, (anc. SB IMMO, S.à r.l.).

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 104.767.

Les statuts coordonnés suivant l'acte No 43312 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

J. Elvinger

Notaire

(093135.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 7.434.

- Monsieur Jacques Morjaen, employé de banque, demeurant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg démissionne de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 mai 2006.
- Monsieur Michael Wenselaers, employé de banque, demeurant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg démissionne de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 mai 2006.
 - Il ne sera pas pourvu à leur remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093257.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



KALANG INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 103.160.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093137.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

IMMOLYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 93.839.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, administrateur de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Ce même jour, l'adresse de référence de la société, S.p.r.l. SPALOUP CONSULTING, enregistrée au Registre de Commerce de Nivelles sous le numéro 96809, administrateur de la société sus-nommée, sera 41/2, avenue Hippolyte Boulenger, B 1880 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093140.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 119.152.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société de droit italien dénommée STEFANEL S.p.A., avec siège social à I- 31047 Ponte di Piave (TV), Via Postumia, 85, Italie, inscrite au registre de commerce de Treviso numéro 01413940261,

ici représenté par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Monsieur Dominique Audia et Monsieur Christophe Velle, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006;

2) Madame Claire Campbell, née le 29 novembre 1961 à Bramhall (U.K.), résident à Bloxham - Oxfordshire (U.K.), Ashwell House, Stone Hill, ici représenté par la prédite société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859 représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2006.

Les prédites procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de HI-INT S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.
- Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de marques et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.



La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 août 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

- **Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.
- Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe du président et du vice-président, si nommés, ou par deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.
- Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou d'un administrateur.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que (i) si trois de ses cinq membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire et (ii) deux de ses cinq membres au moins sont physiquement présents à Luxembourg. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Toute décision prise par le conseil d'administration requiert la majorité de ses membres présents ou représentés. Dans le cas où la décision du conseil d'administration est partagée, la voie du Président est prépondérante.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.



Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

- Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.



Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

- **Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3ème jeudi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.
- Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 17 du mois de mai 2007 à 12.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société STEFANEL S.p.A., préqualifiée, trois cent vingt-cinq actions	325
Mme Claire Campbell, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
Total: cinq cent actions	500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Carlo Santoiemma, né à le 25 mars 1967 à Matera (Italie) résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, employé privé, Administrateur,
- Monsieur Christophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, employé privé, Administrateur,
- Monsieur Mauro Princivalli, né le 17 août 1958 à Motta di Livenza (Italie), résidant à I-31043 Fontanelle (TV), Via dei Morti, n.1 Italie, Avocat, Administrateur,
- Monsieur Luca Savio, né le 3 mars 1965 à Venise (Italie), résidant à I-30030 Martellago (VE), Via Frassinelli n.199/A Italie, Employé, Administrateur,
- Madame Claire Campbell, née le 29 novembre 1961 à Bramhall (U.K.), résident à Bloxham Oxfordshire (U.K.), Ashwell House, Stone Hill, Entreprenneur, Administrateur,

Monsieur Carlo Santoiemma, préqualifié, est nommé Président, et Monsieur Christophe Velle, préqualifié est nommé Vice-président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007
- 3. La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B et le n° 112.813.
 - Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.
- 4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).
 - 5. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Audia, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

J. Delvaux.

(099326.3/208/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

SAH, SOCIETE POUR L'ACTIVITE HOTELIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.150.

Les statuts coordonnés suivant l'acte No 41905 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

J. Elvinger

Notaire

(093141.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

FINANCE & FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093145.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

FINANCE & FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 100.455.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093143.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

HAWK MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 108.931.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 20 juillet 2006 que:

- Les actionnaires ont renouvelé le mandat de l'administrateur Madame Viviane Graffé et du commissaire au compte DELOITTE S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Les autres administrateurs de la sociétés ont été nommés en date du 4 août 2005 jusqu'à l'assemblée générale de qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093279.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



EILAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 90.311.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, administrateur de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093148.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

ORCHARD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 103.157.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, administrateur de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093156.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

SOMERSET INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 103.271.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, administrateur de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093159.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

CBRE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 90.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 97.747.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique le $1^{\rm er}$ juillet 2006 que:

- M. Gil Borok, Executive Vice President and Global Controller of CB RICHARD ELLIS GROUP, Inc, demeurant 100, N. Sepulveda Blvd., Suite 1100, El Segundo, CA 90245, California, United States of America, a été nommé gérant en remplacement de Madame Rose L. Davis, démissionnaire, effectif le 14 avril 2006.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093438.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



COLOMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 58.989.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, administrateur de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093162.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 99.799.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093169.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-B, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 99.801.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093171.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

MEERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 58.981.

Avec effet au 31 juillet 2006, Madame Anja Lenaerts a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Avec effet au 31 juillet 2006, l'administrateur suivant a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Daan den Boer, né le 3 août 1966 à Ede (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006

Pour MEERSEL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093388.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 99.800.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxem-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093174.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-B, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 99.796.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093176.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-C, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.709.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra I. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093178.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

OXFORD PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.740.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 27 juin 2006 au siège social de la société que:

La société anonyme, UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établie au 11, boulevard Royal, L-2449, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de MM ADVISORS, S.à r.l., démissionnaire, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093389.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-D, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 99.795.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093179.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-A, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 99.798.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093180.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-B, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 99.797.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093182.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

MIDDELKERKE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.726.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 27 juin 2006 au siège social de la société que:

La société anonyme, UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établie au 11, boulevard Royal, L-2449, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de MM ADVISORS, S.à r.l., démissionnaire, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093390.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



SANITAS PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 106.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.708.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093184.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

BAFFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 109.129.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er}septembre 2006.

BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 112.153.

Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance tenu à l'adresse du siège social le 7 août 2006 à 17h15

Résolution

Le Conseil de gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet au 1er août 2006.

Pour extrait conforme

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00573. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093799.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 112.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérant

(093798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE 2004 LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 101.733.

A compter de ce jour, l'adresse de référence de Madame Petra J. Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, gérante de la société sus-nommée, sera son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093188.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

BOISSONOT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature.

(093189.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

LEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 118.671.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (lle de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de LEOFIN S.A.
 - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.



Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2 Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

94603



Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2006, vol. 537, fol. 8, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(091191.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

HAWK ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard Royal John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 110.483.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 20 juillet 2006 que:

- Les actionnaires ont renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093266.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

AVENTRADE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 103.654.

EXTRAIT

Monsieur Marc Lacombe a démissionné de son poste de gérant de la société en date du 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

M. Lacombe.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093416.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



MGE OBJEKT BERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MGE-RB BORDEAUX, S.à r.l.).

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R. C. Luxembourg B 85.036.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company MGE OBJEKT BERLIN LLC, formerly MGE DEMEX LLC, formerly MGE BORDEAUX LLC, with registered office in 19801 Wilmington, New Castle County, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (United States of America),

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- that the private limited company MGE-RB BORDEAUX, S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 85.036, has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, on November 16, 2001, published in the Mémorial C number 530 of April 5, 2002.

and that the articles of association have been modified pursuant to a deed of the aforesaid notary Maître Jean-Joseph Wagner, on February 14, 2003, published in the Mémorial C number 534 of May 16, 2003 and pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Jean Seckler, on July 15, 2004, published in the Mémorial C number 1067 of October 23, 2004.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole present partner of the said company and that it has taken the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to change the name of the company into MGE OBJEKT BERLIN, S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the articles of association as follows:

«Art. 4. The Company will assume the name of MGE OBJEKT BERLIN, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MGE OBJEKT BERLIN LLC, anciennement MGE DEMEX LLC, anciennement MGE BORDEAUX LLC, avec siège social au 19801 Wilmington, New Castle County, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MGE-RB BORDEAUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.036, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 530 du 5 avril 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C numéro 534 du 16 mai 2003 et suivant acte reçu par le notaire soussigné Maître Jean Seckler, en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1067 du 23 octobre 2004.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

94605



Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en MGE OBJEKT BERLIN, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«Art. 4. La Société prend la dénomination de MGE OBJEKT BERLIN, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2006, vol. 537, fol. 6, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006. J. Seckler.

(091349.3/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 93.181.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 14 juillet 2006 que:

- Les actionnaires ont renouvelé le mandat du commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093269.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 81.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SO-CIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.233, tenue en date du 9 août 2006:

- 1) que le décès de l'administrateur Monsieur Bravo Valdivia a été constaté avec regret;
- 2) que les démissions des administrateurs Madame Sandra Giacometti et Monsieur José-Manuel Dos Santos Martins, ainsi que la démission du délégué à la gestion journalière, respectivement administrateur-délégué, Monsieur Thierry Giacometti, ont été acceptées;
 - 3) qu'il a été procédé à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:
- a) Monsieur Thierry Giacometti, employé, né à Luxembourg, le 20 janvier 1982, demeurant à L-8814 Bigonville, 32, rue Principale;
- b) Madame Sandra Giacometti, employée, née à Luxembourg, le 3 juillet 1976, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich;
- c) Monsieur José-Manuel Dos Santos Martins, ouvrier, né à Vila Nova de Famalicao (Portugal), le 12 mars 1970, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich;
 - 4) que les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012;
- 5) que pouvoir a été donné au conseil d'administration de nommer Monsieur Thierry Giacometti à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.



Foetz, le 9 août 2006.

Pour avis sincère et extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05484. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088992.4//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 81.233.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 9 août 2006

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS S.A. du 9 août 2006, délibérant valablement, décide de nommer:

Monsieur Thierry Giacometti, employé,

né à Luxembourg, le 20 janvier 1982,

demeurant à L-8814 Bigonville, 32, rue Principale,

à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Foetz, le 9 août 2006.

Pour avis sincère et extrait conforme

Th. Giacometti / S. Giacometti

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05486. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088992.5//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

BV CAPITAL PARTNERS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 109.290.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(093418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SIBINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 12.932.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002 a pris acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur, Président, de Monsieur Jean Meyer avec effet au 15 mai 2002.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michel Alloo, Administrateur;
- Madame Agnès Daloze, Administrateur;
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur;
- Monsieur Jean Fell, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093278.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



MAGG CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 105.326.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 2006 que:

- i) Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de ACTABIS MARINE S.A.
 - ii) Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093316.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

CAFENOIR WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 97.979.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2006 que: Monsieur Oscar Crameri, né le 16 janvier 1961 à Poschiavo (GR), et résidant à Monte Carasso, Fu palmiro, Er pulverina 20 a été nommé administrateur délégué en remplacement de Monsieur Riccardo Moraldi démissionnaire.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093323.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

C.P.L., COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 5.735.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que le bilan consolidé, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04325 resp. LSO BT/04328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 4 septembre 2006.

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A.

A. Seck

Directeur général

(093624.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SINOPIA MULTI INDEX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.832.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet le 3 juillet 2006 Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel André Levy comme Administrateur de la Société.

Certifié conforme et sincère

Pour SINOPIA MULTI INDEX FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093428.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.



ABC CONTAINER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 69.382.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(093527.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

LAUDAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 101.354.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

(093557.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

MORTON FININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2006

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 5 ans Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093327.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

ADT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 44.300.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 1er août 2006

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de renouveler, en conformité avec l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2006, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Michelangelo Stefani, avec effet au 7 juin 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093371.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck